

Elisabeth POCHON
Députée de la Seine-Saint-Denis
Rosny-sous-Bois, Villemomble, Gagny

Paris, le 22 novembre 2016

Monsieur,

Dans une lettre pétition, vous avez souhaité appeler mon attention sur les orientations retenues par le gouvernement en matière de politiques de sécurité routière. Vous m'invitez également à soutenir l'amendement présenté par Franck Marlin dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017, supprimant l'investissement qui y est inscrit pour équiper les axes routiers de nouveaux radars. Je vous en remercie.

Si je respecte et entends les positions que vous défendez, vous me permettez de rétablir quelques vérités s'agissant des chiffres de l'accidentologie routière. Le nombre de décès sur les routes a, il est vrai, enregistré une hausse au cours de ces deux dernières années.

Faut-il pour autant en conclure à l'échec des actions menées avec détermination depuis plus de quinze ans pour réduire le nombre d'accidents et sensibiliser à la nécessité d'adopter une conduite responsable ? Personnellement, je ne le pense pas.

Depuis 2000, le renforcement des politiques de sécurité routière, à la fois dans leur dimension préventive mais aussi pour ce qui concerne le durcissement du régime répressif à l'égard des comportements à risque et des délits, a donné lieu à une baisse de 55 % du nombre de tués sur les routes.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que les limitations de vitesse sur notre réseau routier ne sont pas indicatives. Elles ont été déterminées dans le but de garantir les meilleures conditions de sécurité à l'ensemble des usagers et doivent être respectées. Telle est la loi et celle-ci est d'autant plus pertinente que nous savons que les excès de vitesse demeurent un facteur favorisant dans la très grande majorité des accidents. Force est de reconnaître en la matière -même si cela n'a en rien empêché les pouvoirs publics de multiplier les campagnes de sensibilisation aux

dangers de la vitesse- que les radars sont de loin les outils les plus efficaces, par leur effet dissuasif, pour inciter les conducteurs à respecter les limitations en vigueur. Ceux-ci ne sont pas installés au hasard. Ils sont implantés de manière équilibrée sur tout le territoire national, dans les secteurs les plus à risque, où l'accidentologie est particulièrement élevée. A proximité des zones où s'exercent un contrôle radar, les accidents graves ont ainsi diminué en moyenne de 60 %.

Vous évoquez également l'inutilité de la dépense que constitue pour les finances publiques le déploiement desdits radars. Je vous informe à ce titre que les amendes liées aux excès de vitesse représentent environ chaque année 700 millions d'euros et que plus de la moitié de cette somme est réservée aux collectivités territoriales et à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France pour l'entretien et la réparation des réseaux. J'ajoute qu'elle n'est rien comparé au coût de 21 milliards d'euros annuels que représentent en moyenne dans le budget de l'Etat, les accidents de la route sur la même période.

Le gouvernement et la majorité qui le soutient, comme les précédents, ont mobilisé tous les leviers d'action pour rendre nos routes plus sûres et faire reculer les drames meurtriers qui se déroulent chaque année sur notre réseau. La hausse de la mortalité constatée depuis deux ans ne doit pas, à mon sens, nous conduire à faire moins. Elle nous oblige au contraire à redoubler de vigilance et de détermination pour amener les conducteurs à bannir tout comportement dangereux et à respecter plus rigoureusement les règles du code de la route.

Il s'agit là, me semble-t-il, d'un objectif qui mériterait d'être partagé par tous.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Elisabeth Pochon

Députée de la Seine-Saint-Denis